



Engagé au quotidien aux côtés du personnel  
de la recherche publique

chercheur·euses, ingénieur·es, technicien·nes

## La CAP des chercheuses et chercheurs du CNRS (CAP1)

La CAP des chercheuses et chercheurs (CAP1) remplace les deux CAP des chargé·es de recherche et des directrices et directeurs de recherche. Cette unique CAP des chercheuses et chercheurs est composée de 8 représentant·es titulaires élu·es (et 8 suppléant·es élu·es) de l'ensemble des chercheuses et chercheurs titulaires du CNRS.

La CAP des chercheuses et chercheurs se réunit en formation disciplinaire pour émettre un avis en cas de : refus de titularisation ou insuffisance professionnelle après avis de la section ou CID du Comité national ; sanction disciplinaire pour faute professionnelle après une enquête administrative interne. Cette formation paritaire est présidée par le PDG du CNRS ou par son représentant, le Directeur général délégué à la science ou aux ressources.

La CAP des chercheuses et chercheurs ne se réunissait qu'exceptionnellement et généralement pour des affaires de détournement de fonds ou de mise en cause de brevets. Depuis la dernière mandature, le nombre de dossiers augmente fortement et leur typologie évolue : les situations de fraude, de méconduite scientifique, de violence et de harcèlement ne sont plus tolérées par la communauté scientifique et doivent conduire leurs auteurs devant la CAP compétente.

Les élu·es en CAP ne sont absolument pas tenu·es de défendre l'indéfendable. En cas de faute avérée, elles et ils voteront des sanctions proportionnées, leur crédibilité et celle de notre établissement en dépendent. Les élu·es en CAP n'appliquent pas un comportement corporatiste. Les élu·es en CAP sont au service de tou·tes les agent·es du CNRS.

Les élu·es en CAP peuvent se mettre en relation avec les agent·es convoqué·es en CAP en amont de la séance pour préparer le déroulement de celle-ci.

## Nous nous engageons POUR :

### S'OPPOSER À TOUT LICENCIEMENT ABUSIF ET TOUTE SANCTION ABUSIVE

Les élu·es SNCS-FSU s'assureront que l'insuffisance professionnelle est clairement établie et que le vote émis par l'instance d'évaluation est motivé.

Les élu·es SNCS-FSU rechercheront et proposeront à la direction du CNRS et aux agent·es concerné·es toutes les solutions permettant d'éviter le licenciement.

### GARANTIR LE DROIT DES AGENT·ES ET PRENDRE EN COMPTE LEURS DIFFICULTÉS

Les élu·es SNCS-FSU s'assureront que les procédures soient respectées : des enquêtes réalisées dans la précipitation (ou la négligence) ou des auditions mal menées peuvent conduire à des sanctions inappropriées. Les élu·es SNCS-FSU prendront en compte les difficultés professionnelles, familiales ou financières de l'agent·e convoqué·e en CAP et se prononceront pour des sanctions justes et appropriées.

Les élu·es SNCS-FSU veilleront à toutes les dimensions du contexte et se préoccupent, avant, pendant et après la CAP, de la situation des victimes, de l'agent·e convoqué·e et de tou·tes les agent·es concerné·es.

### S'OPPOSER À TOUTES LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) n'ont pas lieu d'être au CNRS. Les responsables de ces violences doivent être convoqué·es et sanctionné·es et les victimes doivent être protégées avant, pendant et après la CAP.

### S'OPPOSER À TOUTES LES FORMES DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

Plus aucune forme de violence ne doit être tolérée afin que le droit des agent·es à travailler en toute sérénité soit garanti. Toutes les victimes doivent être protégées.

Élections professionnelles 2022 : du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

**JE VOTE SNCS-FSU !**

Engagé au quotidien aux côtés du personnel de la recherche publique

chercheur·euses, ingénieur·es, technicien·nes



## Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU appelle à une véritable rupture avec les politiques menées depuis 20 ans qui ont conduit au décrochage de l'investissement dans la recherche publique, à la baisse de l'emploi scientifique, à la généralisation des appels à projets, aux voies de recrutement contractuel comme les chaires de professeur junior, à la dégradation des conditions de travail, aux rémunérations indécentes.

Le SNCS-FSU défend un service public de la recherche permettant de garantir la liberté de recherche et le développement des connaissances pour l'ensemble de la société avec :

- **Une programmation budgétaire** pour atteindre dès 2025 l'objectif de 1% du produit intérieur brut pour la recherche publique ;
- **Un plan pluriannuel de création d'emplois titulaires d'ingénieurs et ingénieurs, techniciennes et techniciens, chercheuses et chercheurs** avec le recrutement des jeunes scientifiques au plus près de la fin de la thèse et la résorption de tous les emplois précaires ;
- **Le financement par dotations annuelles des programmes de recherche des laboratoires** permettant l'amélioration des conditions de travail et assurant la liberté de recherche.

## Nos récentes actions

### La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens : le SNCS-FSU a défendu des organismes de recherche opérateurs de grands programmes nationaux et les UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche.

### Le renforcement des acquis du Comité national.

Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

### La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.

Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

### La lutte contre les dispositions de la LPR.

Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior et toutes les attaques contre la recherche publique contenues dans la LPR.

## NOS CANDIDATES ET CANDIDATS



Mireille A



Romain P



Isabelle C



Thierry C



Claire L



Kevin B

1 – Mireille ANSALDI – DR – INSB	9 – Dorothee BERTHOMIEU – DR – INC
2 – Romain PUDAL – CR – INSHS	10 – Matthieu CASSIN – DR – INSHS
3 – Isabelle CHIAPELLO – CR – INSU	11 – Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA – DR – INSIS
4 – Thierry CHANELIERE – DR – INP	12 – Pierre GILLIOT – DR – INP
5 – Claire LEMERCIER – DR – INSHS	13 – Luke MAC ALEESE – CR – INP
6 – Kevin BELKACEM – CR – INSU	14 – Philippe JARNE – DR – INEE
7 – Nolven GUILHAUME – CR – INC	15 – François TRONCHE – DR – INSB
8 – José-Miguel SANCHEZ-PEREZ – DR – INEE	16 – Michel BOER – DR – INSU